



# World Health Organization Organisation mondiale de la Santé

CINQUANTE ET UNIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**A51/2**  
24 mars 1998

## Examen et approbation des rapports du Conseil exécutif sur ses centième et cent unième sessions

Conformément à la décision EB66(1), les représentants du Conseil exécutif à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé présentent dans ce document un résumé des travaux du Conseil à ses centième et cent unième sessions. Un exposé sera également fait devant l'Assemblée de la Santé sur les décisions adoptées par le Conseil au cours de ces deux sessions.

### CENTIÈME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF (15-16 mai 1997)

1. A sa centième session, le Conseil exécutif a poursuivi l'examen des **réformes à l'OMS** qu'il avait commencé à sa quatre-vingt-treizième session. Il a examiné un rapport sur la mise en oeuvre de la décision EB97(13) sur le **rôle des bureaux de l'OMS dans les pays** et demandé un nouveau rapport d'activités complet sur cette question pour sa cent unième session. Il a également examiné un rapport de situation du **groupe spécial sur l'examen de la Constitution de l'OMS**.
2. Le Conseil a examiné un rapport sur **les ressources extrabudgétaires et les priorités de l'OMS** et décidé que le groupe de réflexion sur les ressources extrabudgétaires créé par le Directeur général devrait être transformé en un groupe de travail spécial du Conseil. Son rapport sera soumis au Conseil exécutif à sa cent deuxième session.
3. Le Conseil a examiné le rapport du **groupe de travail spécial sur le développement des systèmes de santé pour l'avenir** et adopté la résolution EB100.R1 qui prie notamment le Directeur général de "lancer une grande initiative en faveur de la recherche, de l'information, du renforcement des capacités et du soutien aux pays pour le développement des systèmes de santé".
4. Dans sa résolution EB100.R2, le Conseil a approuvé le projet de mandat du **Comité de Coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la Santé (CCS)**. Il a également approuvé la résolution EB100.R3 qui concerne le suivi de la résolution 1996/56 du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies sur le **renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence**.

**CENT UNIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF (19-27 janvier 1998)**

5. A sa cent unième session, le Conseil a poursuivi l'examen des **réformes à l'OMS**. Il a examiné des rapports sur les **bureaux de l'OMS dans les pays et l'évaluation du budget programme** ainsi qu'un rapport du **groupe spécial sur l'examen de la Constitution de l'OMS et les arrangements régionaux**. Le Conseil a adopté la décision EB101(6) qui entérine le principe consistant à utiliser des critères objectifs pour déterminer la **représentation de l'OMS au niveau des pays**. La résolution EB101.R1 sur l'**évaluation du budget programme** prie notamment le Directeur général de présenter au Conseil, pour compléter le projet de budget programme pour l'exercice 2000-2001, un rapport intérimaire sur les résultats de l'évaluation du budget programme.

6. Le Conseil a pris acte des recommandations du **groupe spécial sur l'examen de la Constitution de l'OMS** de la façon suivante :

- Dans la résolution EB101.R2, il prie le Directeur général de soumettre à l'examen de la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé les projets d'amendements au préambule et aux articles 7, 11, 21, 25, 50 et 55 de la Constitution.
- Dans sa décision EB101(3), il demande au Directeur général de veiller à ce que le texte révisé de l'article 2 relatif aux fonctions soit examiné à tous les niveaux de l'Organisation.
- Dans sa décision EB101(2), il demande au Directeur général de présenter au Conseil exécutif à sa cent deuxième session une étude sur la situation juridique concernant l'entrée en vigueur des amendements.
- Dans la résolution EB101.R10, il recommande à l'Assemblée de la Santé d'adopter une résolution sur les crédits alloués aux Régions au titre du budget ordinaire.
- Il a approuvé les recommandations visant à porter le nombre de sièges au Conseil exécutif à 34 (voir point 28 de l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé).
- Il a approuvé la proposition visant à fixer la durée du mandat des Directeurs régionaux à cinq ans, renouvelable une fois, la disposition ne s'appliquant pas aux titulaires actuels (voir point 5.4 de l'ordre du jour de la cent deuxième session du Conseil exécutif).

7. Le Conseil a examiné le projet de document sur la **politique de la santé pour tous au XXI<sup>e</sup> siècle**, qui vise principalement à jeter les bases de l'action de l'Organisation au siècle prochain, après la célébration de son cinquantième anniversaire. Un groupe de rédaction du Conseil a été constitué pour rédiger le texte de la Déclaration mondiale sur la santé qui figure dans la résolution EB101.R22 soumise à l'Assemblée de la Santé pour adoption.

8. Le Conseil a examiné treize rapports de situation soumis en application de résolutions et de décisions antérieures. Onze de ces rapports sont transmis à l'Assemblée de la Santé pour examen; ils concernent :

- **le groupe spécial sur la santé dans le développement**
- **l'amélioration de la coopération technique entre pays en développement**
- **la prévention de la violence**
- **le développement des systèmes de santé**
- **la stratégie pharmaceutique révisée**
- **la publicité, la promotion et la vente transfrontières de produits médicaux par Internet**

- **les conséquences éthiques, scientifiques et sociales du clonage dans le domaine de la santé humaine**
- **la promotion de la santé**
- **la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant**
- **la tuberculose**
- **l'élimination mondiale du glaucome cécitant.**

Le Conseil a adopté de nouvelles résolutions sur sept de ces questions, qui sont transmises à l'Assemblée de la Santé.

9. En outre, le Conseil a adopté quatre résolutions sur :

- **l'élimination de la transmission de la maladie de Chagas**
- **l'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique**
- **la lutte contre les maladies non transmissibles**
- **la résistance aux antimicrobiens**

dans lesquelles il recommande à l'Assemblée d'adopter des résolutions sur ces sujets.

10. Le Conseil a examiné le rapport du CCRS et prié le Directeur général de lui soumettre, à sa cent troisième session, un rapport détaillé analysant le rôle, les capacités et les contributions des différents organismes participant au **programme de recherche international**.

11. Le Conseil a adopté la résolution EB101.R16 dans laquelle il prie notamment le Directeur général de faire rapport à l'Assemblée de la Santé sur le **plan d'économies pour l'exercice 1998-1999**, en précisant clairement les économies à réaliser et en indiquant les programmes de santé auxquels les montants ainsi dégagés devraient être réaffectés.

12. Après avoir examiné l'**état du recouvrement des contributions**, le Conseil a adopté la décision EB101(14) concernant la possibilité de recommander, à titre exceptionnel, de restituer leur droit de vote aux pays qui l'ont perdu pour la Cinquante et Unième Assemblée de la Santé, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'OMS.

13. Le Conseil exécutif a proposé le Dr Gro Harlem Brundtland pour le poste de **Directeur général de l'OMS** et a soumis cette proposition à l'Assemblée de la Santé. Il a également recommandé à l'Assemblée de décerner au Dr Hiroshi Nakajima le titre de Directeur général émérite à dater de son départ à la retraite.

14. Le texte intégral de toutes les décisions et résolutions adoptées par le Conseil est reproduit dans les documents EB100/1997/REC/1 et EB101/1998/REC/1. La cent deuxième session du Conseil se tiendra le lundi 18 mai 1998 au Siège de l'OMS à Genève.

= = =